



Forum: Trucs en vrac

Topic: Linky : une victoire juridique ?

Subject: Re: Linky : une victoire juridique ?

Publié par: tignothe

Contribution le : 06/08/2019 18:54:46

Bonjour,

Citation :

Tof81

Bon pour rappel le CPL n'émet rien niveau onde !

— ??

Heu , non pas directement !!

Mais d'après ce que je crois savoir, la modulation du courant dans des câbles électriques produit des ondes rayonnées : surtout sur des lignes non blindées.

Ce n'est donc pas tant le CPL en lui même qui est dérangeant mais bien ses « effets collatéraux » car Enedis ne se souciant nullement de la qualité du réseau privé sur lequel il installe son CPL ces effets collatéraux seront plus ou moins importants. Et là il n'est pas questions de perturbations éventuelles sur le réseau hôte car il n'y en a pas !

Il existe très certainement des « effets collatéraux » avec l'utilisation du CPL; celui-ci est interdit sur l'aéroport de Luxembourg et le site de L'Otan.

Pour ceux qui veulent en savoir plus,

Rapport technique sur les niveaux de champs électromagnétiques créés par les compteurs Linky

https://www.anfr.fr/fileadmin/mediathe...hnique_compteur_vdef2.pdf

Réponse aux arguments d'ERDF/ENEDIS

<https://stop-linky-finistere.blog4ever...ux-arguments-d-erdfenedis>

CPL : attentions aux ondes !

<https://www.greenit.fr/2009/02/06/cpl-attentions-aux-ondes/>

Pour ce qui concerne ma réception TV par antenne, je te rassure, celle-ci est récente. Malgré 3 interventions de « spécialistes » du sujet et la pose de filtres divers je suis plus ou moins perturbé sur certaines chaînes toujours aux mêmes horaires (l'heure à laquelle tout le monde a besoin de son téléphone !) Ces conditions étant aggravées avec une météo défavorable (brouillard).

En passant, ce n'est pas parce qu'un rapport prend de l'âge qu'il devient obsolète. Ses conclusions sont toujours d'actualité tant qu'un autre rapport ne vient pas en infirmer ses termes.